

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 11 juin 2024

Date de convocation : 7 juin 2024

Étaient présents : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, BOSSIS Sophie PALISSIER Boris, BERTINEAU Marion, GRIFFON Christophe, TARDY Jean-Louis.

Était absente excusée : GOYON Fabienne pouvoir à ROBERT Bruno

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : BOSSIS Sophie

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024.
- Rénovation de la maison 19 rue du Bourg : demande de subvention.
- Proposition d'achat d'un terrain à la Barillauderie.
- Travaux de l'étang.
- Choix de bancs et de jardinières pour le jardin public
- Compte-rendu de l'exécution des délégations.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une question à l'ordre du jour, il s'agit du reversement de la compensation part salaires (CPF) par la communauté de communes de la Haute-Saintonge. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cet ajout.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024 à l'unanimité.

OBJET : Reversement par la CDCHS de la compensation part salaire (CPS) de la DGF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 5 juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 Juin 2024 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée pour un montant de 2 705 €.

OBJET : Rénovation de la maison 19 rue du Bourg : demande de subvention
--

Le Maire explique qu'à la suite de la réunion avec le maître d'œuvre concernant les

travaux de rénovation de la maison au 19 rue du Bourg, il a pu obtenir un chiffrage précis des travaux à réaliser.

Le Maire donne lecture des devis qu'il a obtenus :

Travaux	Entreprise	Montant HT
Terrassement VRD Assainissement Autonome	Morgan MENARD Bâtiments	14 484,22 €
Démolition Gros Œuvre Ravalement Façades	EURL FEUNET	67 865,50 €
Charpente Menuiseries extérieures et intérieures	SAS THOREAU	35 940,30 €
Couverture zinguerie	SAS AMCC	15 286,50 €
Cloisons sèches isolation	SAS DB	15 756,00 €
Electricité Chauffage VMC	SARL LABBE HERBELOT	10 960,68 €
Plomberie Sanitaires	FPC FONTENEAU	5 331,64 €
Chape carrelage faïence	SARL GREZIL	16 540,00 €
Peintures revêtements muraux	SAS JOULIN	6 879,67 €
Maîtrise d'œuvre	Atelier Concept Plans	17 014,01 €

Le montant total de cette opération s'élève à 206 058.02 € HT

Il explique que ce projet est susceptible de bénéficier d'un financement dans le cadre du fonds vert et d'un financement par le Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide aux logements communaux à loyer libre. Seule l'obtention de ces subventions permettra de réaliser ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution de la subvention Fonds Vert et de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide aux logements communaux à loyers libre.

- De retenir le plan de financement suivant :

Dépense : 206 058.02 € HT

Recettes envisagées :

Fonds vert (35 %) : 72 120.48 €

Conseil Départemental (25 % dans la limite de 70 000 €) : 17 500 €

Commune (20 %) : 116 438.04 €

- D'inscrire la dépense au budget 2024.

- D'autoriser le Maire à signer tout document qui se rapporte à cette opération.

OBJET : Proposition d'achat d'un terrain à la Barillauderie.

Monsieur le Maire explique que comme il avait été décidé lors d'une précédente réunion, il a formulé une proposition d'achat de la parcelle cadastrée ZO 111 d'une surface de 440 m² au prix d'1 € le m².

Il a reçu une contre-proposition de la propriétaire pour un montant de 5 € le m².

Le Conseil Municipal pense que ce montant est trop élevé compte tenu qu'il y aura également les frais de notaires qui seront associés à cet achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de proposer à la propriétaire l'achat de la parcelle cadastrée ZO 111 un prix de 3 € le m²
- de charger le Maire de rédiger cette contre-proposition.

OBJET : Travaux de l'étang.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GERBAUD qui explique qu'il a rencontré entreprise de terrassement qui préconise d'assécher complètement l'étang afin de reboucher les trous causés par les ragondins. Il est en attente du devis.

Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès du propriétaire de l'étang voisin qui a déjà effectué ces travaux afin de demander également un devis à cette entreprise.

Monsieur PALISSIER suggère de demander aussi un devis à l'entreprise Roudier afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer avec le maximum d'éléments.

Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un mail à un responsable de la chambre d'agriculture afin de savoir si la commune pourrait bénéficier d'aides pour le maintien et le développement de la biodiversité. A ce jour, il n'a pas de réponse.

OBJET : Choix de bancs et de jardinières pour le jardin public

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il allait proposer une sélection de bancs et de jardinières à installer le long de terrain de pétanque.

Pour le moment, il propose de choisir et d'installer les bancs et de choisir dans un second temps les jardinières qui s'intégreront le mieux.

Il propose une sélection de bancs en bois trouvée sur un catalogue (374 € HT l'unité hors frais de port et installation) et informe qu'il a demandé également un devis pour la fabrication du même modèle à l'entreprise AMCC (410 € HT l'unité livré et installé).

- Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition d'installation de deux bancs en bois et de mandater l'entreprise AMCC pour la fabrication pour un montant total de 820 € HT.

OBJET : Compte-rendu d'exécution des délégations

- ⇒ Le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de ses délégations depuis la dernière réunion.
- ⇒ Un rendez-vous est pris chez le notaire pour la signature de l'acte d'achat du terrain à Bergis.
- ⇒ Le dossier de demande de subvention pour la défense incendie est passé dans les différentes commissions et a obtenu un avis favorable. Les arrêtés d'attribution devraient arriver bientôt. Les devis d'installation des poteaux ont été envoyés.

Questions diverses

Le Conseil Municipal décide d'organiser le bureau des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 comme suit :

30 juin 2024 – 1^{er} tour	
8 heures – 13 heures Président du bureau ROBERT Bruno	- Jean-Louis TARDY - Fabienne GOYON - Marion BERTINEAU
13 heures – 18 heures Président du bureau ROBERT Bruno	- Sophie BOSSIS - Jean-Claude GERBAUD - Christophe GRIFFON

7 juillet 2024 – 2^{ème} tour	
8 heures – 13 heures Président du bureau ROBERT Bruno	- Jean-Claude GERBAUD - Fabienne GOYON - Jean-Louis TARDY
13 heures – 18 heures Président du bureau ROBERT Bruno	- Boris PALISSIER - Sophie BOSSIS - Christophe GRIFFON

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.
Ont signé au registre tous les membres présents.